

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Procurations : 2
Absents : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Martial MALIGES, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Monsieur Nicolas SALLÉS

Absents excusés : Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Franck GERVAIS, M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, M. Gérald MENRAS ayant donné procuration à M. Éric MIEUSSET

Absents : Mme Évelyne ALCHER, Mme Larissa FAGES, Mme Corinne MUNIER, M. Michel PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

20/2025 - Achat de matériels pour le préau de l'ancienne école de Chirac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'ancienne école de Chirac pour la réhabilitation en 6 logements sont parallèlement menés pour l'ancien préau dans l'objectif d'y installer un commerce.

Lors sa séance du 07 octobre 2024, le choix de l'entreprise a été alors adopté pour l'achat et l'installation des fenêtres du bâtiment en question.

Lors de sa séance du 19 décembre 2024, le Conseil municipal a également choisi l'entreprise pour l'isolation, les toilettes et le chauffage (poêle à granules).

Les derniers travaux concernent l'électricité. Deux entreprises, Malrieu et Yesselectrique, ont été consultées pour l'achat de tout le matériel qui sera posé par un agent communal,

Il est proposé de retenir l'offre de Malrieu pour un montant 8 288.94 euros auquel s'ajoute un devis pour un encadrement de porte pour 85.62 euros HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis avec MALRIEU pour un montant de 8 288.94 euros HT et 85.62 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,
Magali ROUSSET

Le Maire,
Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.